

Les langues ivoiriennes : quel avenir face à l'hégémonie du français ?

Alain Laurent Abia ABOA, Maître de Conférences
aboalainlaurent@yahoo.fr

et

Bakary SYLLA,
Doctorant en Sciences du Langage
Syllabakus1@gmail.com

Université Félix Houphouët-Boigny

RESUME

En Côte d'Ivoire, la suprématie de la langue française dans le paysage linguistique ne fait quasiment pas de doute. Ce fait s'explique par l'héritage de la colonisation, mais également par la politique linguistique exoglossique menée par les autorités depuis l'accession de ce pays à l'indépendance. Les langues ivoiriennes, une soixantaine environ, dont la pratique s'amenuise chez les locuteurs, surtout en milieu urbain, perdent progressivement du terrain. Le développement du français dans ce pays, comme dans bien d'autres pays africains francophones, s'est réalisé au détriment des représentations et du statut des langues locales que les locuteurs réduisent souvent à des langues en marge du monde moderne.

MOTS CLES:

➤ *Langues ivoiriennes, français, statut, représentations, avenir*

ABSTRACT

In Ivory Coast, little doubt remains about the supremacy of the French language in the linguistic landscape. This fact is due not only to the heritage of colonization but also to the exoglossic linguistic policy pursued by authorities since the country's access to independence. The practice of the Ivorian languages, about sixty, is diminishing particularly in urban areas and they are steadily losing ground. The development of French language in this country as in many other French-speaking African countries has been achieved at the expense of representations and status of local languages whose speakers sometimes consider them as being on the margin of the modern world.

Keywords :

➤ *Ivorian languages, French, status, representations, future*

INTRODUCTION

La question des langues nationales reste très délicate en Côte d'Ivoire, et prudence reste de mise sur l'inventaire exact de ces langues et sur leur « poids » dans la vie publique. Malgré le dynamisme dont font preuve certaines de ces langues (dioula et agni-baoulé par exemple), on constate qu'aucune ne s'impose véritablement comme langue véhiculaire bénéficiant sociologiquement et peut-être aussi psychologiquement d'un consensus national, et que leur rôle et leur fonction demeurent confinés dans les secteurs d'activité informels et non modernes (A. A. Aboa 2011, Kouadio 2007 :69).

Dans le paysage linguistique ivoirien largement dominé par le français, les langues ivoiriennes sont en net recul dans les pratiques langagières, surtout en milieu urbain. Les autorités de ce pays, qui semblaient manifester, au départ, une certaine réticence vis-à-vis de la promotion des langues locales, commencent à changer d'attitude. Les travaux de description et de codification des langues ivoiriennes entrepris depuis de nombreuses années par les chercheurs de l'Institut de Linguistique Appliquée d'Abidjan, et qui jusqu'ici, relevaient de l'ordre du confidentiel, sont quelque peu pris en compte par les autorités. Cependant, les quelques mesures prises en faveur de la promotion des langues ivoiriennes n'ont pas encore intégré le cadre d'une politique structurée, avec des objectifs, à termes clairement affirmés par les autorités.

En outre, pour des raisons historiques, le problème semble avoir été longtemps posé, dans l'opinion publique ivoirienne, comme s'il devait exister nécessairement une rivalité entre la pratique du français et celle des langues locales ; la promotion de l'une se faisant bien souvent au détriment de l'autre. Ce sentiment linguistique largement partagé en Côte d'Ivoire a longtemps été certainement un frein à la mutation des langues locales dans la modernité.

Cet article aborde la question complexe de la place des langues nationales dans le paysage linguistique ivoirien, de même que celle des ambivalences de la politique linguistique de ce pays et de l'intérêt de promouvoir les langues ivoiriennes.

1. LE STATUT DES LANGUES IVOIRIENNES

Très longtemps, les langues ivoiriennes n'ont joué qu'un rôle marginal dans la vie nationale. M-J et J-Dérive (1990) expliquent cet état de fait par la « *colonisation française dont la politique linguistique, très assimilationniste, à la différence de la colonisation anglaise, par exemple, avait pour but d'imposer le français dans la vie publique, à l'exclusion de toute autre langue* ».

Aujourd'hui, ces langues n'ont aucune place ni dans l'enseignement, ni dans l'administration. Par ailleurs, la véhicularité de ces langues n'est pas très importante en Côte d'Ivoire (mis à part le dioula servant, sur beaucoup de marché, de langue de commerce). Les données concernant le corpus du français et des langues ivoiriennes sont naturellement différentes en milieu urbain, où le français joue aujourd'hui le rôle de langue véhiculaire, et en milieu rural, où les langues ivoiriennes conservent une part bien plus considérable dans la production langagière.

De plus, les langues ivoiriennes ont leur place dans les communautés religieuses. Ces langues sont utilisées dans les religions synchrétiques et dans l'islam, par exemple, le

dioula (islam), l'ébrié et l'adioukrou (harris) et le dida (dehima). Il existe également des traductions (au moins partielles) de la Bible dans une vingtaine de langues ivoiriennes.

Les pratiques langagières dans le domaine privé surtout en milieu rural (communication en famille, entre amis et dans la rue) restent dominées par les langues ivoiriennes. Il convient cependant de souligner que l'utilisation du français est fréquente dans les cas où cette langue sert de véhiculaire à des gens ne partageant pas une même langue ivoirienne (S. Kube 2005).

Selon le modèle théorique de Calvet, la description d'une situation linguistique ne peut pas être limitée à l'énumération des langues en présence dans le pays concerné, mais doit également essayer de décrire la relation que les différentes langues entretiennent entre elles. Deux concepts sociolinguistiques, celui de diglossie et celui de conflit linguistique, peuvent servir à décrire la relation de langues en contact. La relation diglossique officiellement instaurée par les réglementations de la politique linguistique ivoirienne est celle qui s'établit entre le français d'une part, et la soixantaine de langues d'autre part. Une situation de conflit linguistique peut être vue en relation avec le fait que les langues ivoiriennes perdent de plus en plus de terrain dans la communication quotidienne.

Pour G. Kremnitz (1981), *« Il y a conflit linguistique quand deux langues clairement différenciées s'affrontent, l'une comme politiquement dominante (emploi officiel, emploi public), l'autre comme politiquement dominée. Les formes de domination vont de celles qui sont clairement répressives, jusqu'à celles qui sont tolérantes sur le plan politique et dont la force répressive est essentiellement idéologique »*.

Selon le modèle théorique proposé par Labrie pour la description des conflits linguistiques, deux paramètres sont à prendre en considération : l'objet du litige et les acteurs. Dans le cas de la situation linguistique de la Côte d'Ivoire, l'objet du litige serait les langues ivoiriennes.

Quant aux acteurs du conflit, il y a d'un côté, la jeune génération qui ne comprend plus l'importance de ces langues, et les rejette même et, de l'autre côté, la génération des parents et des grands-parents qui défend les langues ivoiriennes comme véhicules de l'identité ivoirienne.

Un autre conflit linguistique est celui que décrit S. Kube (2005). Il s'agit du conflit ressenti par les locuteurs qui sont exposés à la diglossie « franco-française ». L'objet du litige serait ici la norme légitime du français. Un groupe d'acteurs serait, par exemple, les élèves qui, dans la vie quotidienne, utilisent une variété endogène du français et sont en conflit avec la norme enseignée à l'école et défendue par les professeurs. Une solution à long terme serait l'adaptation successive de la norme enseignée à l'école à la pratique linguistique en dehors de l'école.

Nous n'avons pas connaissance de conflits linguistiques entre des groupes de locuteurs de différentes langues ivoiriennes. Ces conflits existent généralement dans des situations linguistiques où une langue endogène a pu s'imposer comme langue véhiculaire face à d'autres langues minoritaires (Moreau 1990).

2. L'EMPRISE DU FRANÇAIS SUR LE PAYSAGE LINGUISTIQUE IVOIRIEN

Le français domine littéralement le paysage linguistique en Côte d'Ivoire. La véhicularité du français est assez importante, notamment en milieu urbain où la population pluriethnique se sert de cette langue comme moyen de communication.

On ne saurait en conclure évidemment que le français est parlé et compris par l'ensemble de la population ivoirienne. Seulement, l'usage local du français s'est quelque peu différencié en raison de l'environnement naturel et culturel, de l'influence des parlers locaux, des divers substrats linguistiques et de la volonté politique (A. A. Aboa 2008).

Le développement du français dans ce pays, comme dans bien d'autres d'Afrique francophone, s'est réalisé au détriment des représentations et du statut des langues ivoiriennes qui ne sont pas reconnues officiellement et que les locuteurs réduisent à des langues en marge du monde moderne (A. B. Boutin et N. J. Kouadio 2013).

L'héritage de la colonisation, la politique linguistique mise en œuvre par les autorités et le contexte linguistique ivoirien manifestement favorable au français a entraîné le développement de différentes variétés de français aux contours évanescents et complexes. Car lorsqu'une langue étrangère est acquise comme langue seconde en contexte culturel afin de servir d'instrument de communication, elle subit, de ce fait, des transformations, dont le résultat peut aboutir à une variété ou à une langue distincte.

Puisque le contact avec le français de France se réduit aujourd'hui presque exclusivement à quelques émissions de télévision venant de France, et que ces émissions ne sont pas accessibles à tout le monde, le contact avec les locuteurs de la langue maternelle est très réduit. Une norme ivoirisée du français a ainsi pu s'établir.

Tel qu'il est pratiqué en Côte d'Ivoire, le français ivoirien constitue aujourd'hui une variété autonome par rapport au français officiel servant de norme de référence. Ce français se présente sous différentes variétés dépendant entre autres du niveau d'étude des locuteurs.

Presque tous les locuteurs ivoiriens du français apprennent le français comme langue seconde (mis à part un nombre croissant d'enfants en milieu urbain qui grandissent désormais uniquement avec le français). C'est par exemple le cas à Abidjan, et dans une moindre mesure, dans les autres centres urbains de la Côte d'Ivoire.

On assiste, de plus en plus, à un changement des attitudes linguistiques entre la jeune génération et celle de leurs parents. Les jeunes se montrent plus ouverts vis-à-vis des langues européennes. Ce fait est sûrement un résultat du système scolaire ivoirien basé uniquement sur les langues européennes.

Le grand prestige du français, dont parle E. Adegbiya (2000), comme étant une des bases des attitudes linguistiques en Afrique francophone, est aujourd'hui restreint à sa fonction de langue officielle assurant l'ascension sociale et professionnelle. Dans ce contexte, les représentations des locuteurs africains sont plutôt dominées par des termes positifs tels que « français, langue d'ascension sociale », et « français langue d'ouverture au monde ».

3. LES AMBIVALENCES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA CÔTE D'IVOIRE

Il faut remonter dans le temps, au moins à la période coloniale, pour comprendre les ambiguïtés de la relation au français et aux langues ivoiriennes qui constituent aujourd'hui un problème psychosocial, culturel et économique en Côte d'Ivoire. Dans la colonie de Côte d'Ivoire, le français est la langue officielle de l'administration coloniale et la seule. Elle est imposée partout par le colon dans toutes les communications.

L'instauration du « symbole » comme moyen de pression pour contraindre les indigènes à parler uniquement le français, a eu pour conséquence la délimitation de deux espaces distincts : l'enceinte de l'école réservée au français, et l'extérieur réservé aux autres langues.

Le symbole » a été un véritable a été un facteur inhibant pour des générations de jeunes écoliers africains et un handicap sur le plan psychopédagogique. En effet, à partir de cette décision, l'enfant africain qui arrivait à l'école était traité comme un enfant français qui parlait sa langue maternelle. C'était ignorer que le jeune Africain devrait tout apprendre : la lecture, l'écriture, mais aussi et surtout la formulation de sa pensée en français. Conséquence : l'enfant africain, ne comprenant, ne pouvant raisonner, apprenait par cœur, répétait mécaniquement des mots, des phrases entières représentant des notions qu'il n'avait pas comprises et n'avait pas pensées. (N. J. Kouadio 2008)

Les langues locales étaient considérées comme l'expression d'une grande faiblesse de l'esprit et jugées inaptes à l'enseignement et à l'expression de l'économie moderne (A. B. Boutin et N. J. Kouadio 2013).

La politique linguistique française dans les colonies était en parfaite harmonie avec l'idéologie colonialiste. Au moment de l'accession du pays à l'indépendance en 1960, on pouvait s'attendre à un changement dans la politique linguistique de la Côte d'Ivoire. Or, les nouveaux dirigeants ivoiriens, une fois l'indépendance acquise, vont, tout comme les autorités coloniales, perpétuer la politique linguistique favorable à la langue française, chargée du renforcement de l'unité nationale et de l'ouverture sur le monde, tandis que les langues locales continuent d'être ignorées (Kouadio 2008).

La Constitution de la première République ivoirienne promulguée par la loi n°60-356 du 3 novembre 1960, stipule en son article premier : « la langue officielle est le français », mais dans la conscience collective, le français est choisi parce qu'il n'est la langue de personne. Ce choix du français qui devait faire l'unité des nombreuses communautés ivoiriennes, découle très naturellement des représentations sociales du français et des langues locales héritées de la colonisation (A. B. Boutin et N. J. Kouadio 2013).

S'il est vrai que les dirigeants ont proclamé haut et fort, en contradiction avec leur politique traditionnelle, la dignité des langues autochtones et la nécessité de les conserver et de les promouvoir dans la vie publique, il n'en demeure pas moins vrai que ces proclamations sont, le plus souvent, de simples déclarations de bonnes intentions qui sont

loin d'être concrétisées (A. Ahouzi 2014). Politiquement, ils ne peuvent remettre en question le système mis en place au moment de la colonisation (H. Abalain 2007).

C'est dans le secteur culturel et tout à fait indépendamment d'une politique linguistique pour favoriser le phénomène, que certaines langues ivoiriennes ont su, au-delà de leurs frontières ethniques traditionnelles conquérir un nouvel espace de communication incluant la vie urbaine et la modernité. Il s'agit notamment de la musique. Des chanteurs comme Amédé Pierre, Mamadou Doumbia, Anouma Brou Félix, Yao Kouakou ont su, dès les années 60 créer de grands succès populaires en langues nationales. Cependant, cette dynamique est restée circonscrite et ses effets très limités, en l'absence d'une véritable politique de promotion des langues ivoiriennes.

Manifestement, comme l'observe S. Kube (2005), *« le succès de la politique basée uniquement sur le français et menant des projets d'introduction des langues ivoiriennes à l'école avec très peu de conviction est minime »*. L'instauration du français comme seule langue officielle n'a pas réussi à atteindre les objectifs principaux : assurer l'unité nationale et réussir au plus vite le développement économique du pays.

4. DE L'INTERET DE PROMOUVOIR LES LANGUES IVOIRIENNES

La raison principale avancée par les autorités ivoiriennes pour justifier le choix du français comme langue officielle du pays était la préservation de l'unité nationale. Une autre raison était la nécessité d'utiliser une langue internationale pour favoriser l'ouverture du pays sur le monde. Plus de cinquante ans après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, les bons résultats de cette politique linguistique se font toujours attendre. Le choix du français n'a pas davantage renforcé le tissu social, gravement étiolé par les différentes crises qui ont mis à mal la cohésion sociale et contrarié l'ambition des autorités de faire de la Côte d'Ivoire une nation forte.

En tant que creuset de l'identité culturelle ivoirienne, les langues ivoiriennes doivent être un enjeu majeur de la politique linguistique de la Côte d'Ivoire. En effet, comme le relève A. A. Aboa (2008), les langues ivoiriennes sont parfaitement adaptées à l'environnement naturel et social de leurs utilisateurs et correspondent à leurs besoins matériels et culturels. En dépit de leurs fonctions identitaires et communicatives, les langues locales continuent d'être minorées dans la vie publique.

On peut se demander pourquoi, à la différence d'autres pays eux aussi colonisés par la France, comme le Mali ou la Guinée par exemple, on n'a pas alors assisté à un changement d'orientation plus radicale en matière de politique linguistique, visant à assurer une promotion plus rapide et plus efficace des principales langues ivoiriennes dans la vie nationale.

Pour S. Kube (2005), le fait que le français soit de plus en plus utilisé dans les domaines occupés auparavant par les langues ivoiriennes (notamment les conversations en famille) est interprété comme un signe de l'appropriation réussie de cette langue par les locuteurs ivoiriens. L'appropriation de la langue française, si souvent évoquée dans les articles scientifiques (A. A. Aboa (2008), A. B. Boutin (2002), N. J. Kouadio 2008) a certes été réalisée au niveau linguistique. Cependant, nous ne pouvons pas mettre cette appropriation sur le même plan qu'une éventuelle identification des locuteurs à cette même langue. En effet, il faut faire la différence entre l'appropriation linguistique et

l'appropriation identitaire. Car l'usage quotidien d'une langue et son adaptation à leurs propres besoins linguistiques ne permet pas encore de dire si cette langue est regardée par les locuteurs comme leur propre langue.

L'imposition du français comme unique médium de l'enseignement en Côte d'Ivoire n'a pas également donné les résultats escomptés. La très forte progression de l'échec scolaire amène à interroger les choix de la Côte d'Ivoire en matière de politique linguistique éducative.

Par ailleurs, les recherches linguistiques prouvent que l'utilisation des langues maternelles des élèves (au moins durant les premières années de l'enseignement) facilite considérablement les apprentissages.

Les difficultés de l'enseignement du français en Côte d'Ivoire, notamment en milieu rural pourrait s'expliquer par le fait que la situation linguistique en trouve pas d'écho ni dans les programmes scolaires ni dans les cours. Les cours ne sont pas orientés en fonction des besoins linguistiques des apprenants et ne leur procure pas les compétences nécessaires.

La base de toute réforme dans le domaine de l'enseignement doit être une bonne connaissance des conditions sociolinguistiques dans lesquelles se déroule cet enseignement et qui déterminent les besoins langagiers des apprenants.

CONCLUSION

En Côte d'Ivoire, l'expansion du français comme langue véhiculaire et sa transformation croissante en tant que langue première entraînent probablement un recul des langues ivoiriennes dans la vie quotidienne.

La politique linguistique de ce pays profite largement à la langue française. Tout semble se passer comme si demeurerait encore largement une dualité entre les langues locales, essentiellement réservées à la communication privée, et le français, notamment sous sa forme académique, principalement utilisé dans la vie publique. En d'autres termes, c'est comme si la distinction entre langues autochtones et langue importée reflétait dans le champ linguistique l'opposition souvent faite, sans doute très artificiellement, entre tradition et modernité.

L'introduction du français comme langue officielle avait pour but d'abolir des frontières ethniques, mais elle a, en contrepartie, érigé des barrières sociales. Si la Côte d'Ivoire veut maintenir le français comme langue officielle, elle se verra, dans l'avenir, face à deux défis. Premièrement, il faudrait faire en sorte que le clivage entre ceux qui parlent cette langue et la majorité de ceux qui n'y ont pas accès soit réduit, pour permettre ainsi la participation à la vie publique à une partie plus large de la population ivoirienne.

Deuxièmement, un travail sur les représentations du français, langue officielle, paraît nécessaire pour que les Ivoiriens ne se sentent pas uniquement locuteurs, mais également propriétaires de cette langue. L'école aura un rôle important à jouer dans la réalisation de ces revendications. Elle assure la mission de transmission du savoir linguistique nécessaire et influence les représentations.

BIBLIOGRAPHIE

- ABOA, A. Alain (2008), « La francophonie ivoirienne : Enjeux politiques et socioculturels », in *Documents pour l'histoire de la langue française*, SIHFLES n° 40/41, Paris.
- ABOA, A. Alain, (2011). « La Côte d'Ivoire et la langue française : les facteurs d'une appropriation », *Revue du Laboratoire des Théories et modèles linguistiques*, n°3.
- ADEGBIJA, **Efurosibina E.**, (2000), « Language attitudes in west Africa ». In *International journal of the sociology of language* 141, 75-100
- AHOUI, Athanase Abou, (2014), *Le français parlé de Côte d'Ivoire*, Paris, L'Harmattan, 356p
- CALVET, Louis-Jean, (1999), *Pour une écologie des langues du monde*, Paris, Plon
- CALVET, Louis-Jean, (1999), *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette Littératures.
- CHAUDENSON, Robert, (2000). *Mondialisation : la langue française a-t-elle encore un avenir ?*, Paris, L'Harmattan.
- DERIVE, Jean et Marie-Josée, (1990), « Francophonie et pratique linguistique en Côte d'Ivoire » consulté en ligne le 11 septembre 2018 sur le site <http://politique-africaine.com/numeros/pdf/023042.pdf>
- EKANZA, Simon-Pierre, (1972). *Colonisation et sociétés traditionnelles. Un quart de siècle de dégradation du monde traditionnel ivoirien : 1893-1920*. Thèse de 3^e cycle, Aix-en-Provence.
- KOUADIO, N'Guessan Jérémie, (2007), « Le français, langue coloniale ou langue ivoirienne », Paris, *Hérodote*, n°126
- KOUADIO, N'Guessan Jérémie, (2008) « Le français en Côte d'Ivoire : de l'imposition à l'appropriation décomplexée d'une langue exogène », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* [En ligne], 40/41 | 2008, mis en ligne le 17 janvier 2011, consulté le 12 septembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/dhfles/125>
- KREMNITZ, Georg , (1981), « Du « bilinguisme » au « conflit linguistique ». Cheminement de termes et de concepts », *Langages*, pp.63-74
- KUBE, Sabine, (2005), *La francophonie vécue en Côte d'Ivoire*, Paris, l'Harmattan
- LAFAGE, Suzanne, (1978). « Observatoire du français contemporain en Côte d'Ivoire : rôle et place du français populaire dans le continuum langues africaines / français de Côte d'Ivoire », in *Cahier Ivoirien de Recherches Linguistiques*, ILA, UNACI, Abidjan.
- LAFAGE, Suzanne, (1996). « La Côte d'Ivoire, une appropriation nationale du français ? », in *Le français dans l'espace francophone*, tome 2, Paris.
- LAFAGE, Suzanne, (2002). « Le lexique français de Côte d'Ivoire. Appropriation et créativité », vol. 1, in *Revue du Réseau des observatoires du Français contemporain en Afrique*, n° 16, Institut de Linguistique française, CNRS UMR 6039-Nice.
- LECLERC, Jacques, (2002). « Côte d'Ivoire », in *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ (Université Laval).
- MOREAU, Médéric Louis, (1990), « Quelles langues pour les enfants ? Dioula, français et wolof dans l'imaginaire des adolescents dioula scolarisés » *Plurilinguisme* 2, pp.166-206
- SIMARD, Yves, (1994). « Les français de Côte d'Ivoire », in *Le français en Afrique Noire, faits d'appropriation*, *Langue française*, n° 104.